

Délibération n°2017-011

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 16 mai 2017, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,
Entendu le Directeur des Affaires Financières,

a délibéré :

Objet :

Après s'être assuré du quorum, le Président de l'Université soumet le tableau du Budget Rectificatif 2016 n°3 relatif aux autorisations d'emplois (cf tableau) au vote des membres du Conseil d'Administration.

Les chiffres portés au vote sont les suivants : autorisations d'emplois pour l'UA en ETP :

Sous plafond : 953 Hors plafond : 37 Total : 990

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30

Membres présents et représentés : 28

Pour : 22

Membres n'ayant pas pris part au vote : 3

Contre : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Abstention : 3

Le tableau du Budget Rectificatif 2016 n°3 relatif aux autorisations d'emplois est approuvé à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 17 mai 2017

Le Président de l'Université des Antilles

Pr. Eustase JANKY

